PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS :

M PHILIP, Maire,

M. JULIER, Mme SEYLLER, M. BERMOND-GONNET, Mme HERNANZ, M. BOURGADE, Adjoints,

M. ANDRE, Mmes AHBIB, CHABAUD, CRUZ, EL HAOUESSE, ESSIG, MM DELORME, GRIVOLAS, LAVAUD, M. MABY, Mme ROMERO, Conseillers municipaux

PROCURATION :

Mme BERGER pour Mme SEYLLER, Mme AHBIB pour Mme EL HAOUESSE jusqu'au point 11, Mr CHARMASSON pour Mr PHILIP, Mr ANDRE pour Mr GRIVOLAS à partir du point 8.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption PV séance du 22 juillet 2014
2. Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du restaurant scolaire et délégation donnée à Monsieur le Maire pour approuver au nom de la commune la signature par la SEGARD de tous les marchés et des actes nécessaires relatifs à cette opération dans le respect du programme et de l'enveloppe financière.
3. Validation Avant Projet Détaillé (APD) – Extension Restaurant Scolaire
4. Taxe d'Aménagement
5. Décision Modificative budget d'investissement
6. Tableau des effectifs
7. Rétrocession d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité
8. Chèque cadeau départ en retraite d'un agent
9. Tarif caution salle et matériel
10. Fixation tarif Festival de Théâtre du 22 au 25 Octobre 2014 et marché de Noël
11. Commissions municipales
12. Groupement de commande « prélèvements de l'air »
13. Autorisation du Conseil Municipal au SCP Margall d'ALBENAS afin de défendre les intérêts de la commune dans le litige l'opposant aux époux PINEAU
14. Autorisation au Maire à signer des conventions avec la Direction du Livre et de la Lecture (Conseil Général du Gard)
15. Achat de 2 appareils de Télé Alarmes
16. Projet d'implantation d'un site de compostage collectif
17. Convention de fonctionnement Relais Emploi de Roquemaure
18. Bail rural LAFOND ROC EPINE
19. Règlement intérieur Bibliothèque municipale
20. Fixation du prix et de la durée d'un emplacement au sein du colombarium
21. Questions diverses

Une minute de silence a été observée pour les décès de Monsieur Christian BOURQUIN, Président du Conseil Régional décédé le 26 août 2014 et de Monsieur Hervé GOURDEL, otage exécuté le 24 septembre 2014 en Algérie.

Monsieur le Maire constate le quorum et demande au Conseil d'accepter la désignation de Mme CRUZ Fanny comme secrétaire de séance. Acceptation à l'unanimité.

1/ Adoption du PV séance du 22 juillet 2014

Monsieur le Maire donne lecture du PV et le soumet au vote.

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2014 (voté à l'unanimité)

2/ Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du restaurant scolaire et délégation donnée à Monsieur le Maire pour approuver au nom de la commune la signature par la SEGARD de tous les marchés et des actes nécessaires relatifs à cette opération dans le respect du programme et de l'enveloppe financière.

Une consultation auprès de trois candidats a été lancée afin de confier la réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. La SEGARD a remis l'offre économiquement la plus avantageuse. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait capacité en vertu des dispositions de la délibération du 29 avril 2014, a signer la convention de mandat, marché inférieur à 30 000 €.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet, conformément au titre premier de la loi n°85.704 du 12 juillet 1985, de confier au mandataire, la SEGARD, le soin d'assurer au nom et pour le compte de la Commune une partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

Le mandataire s'engage à réaliser les opérations dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Le coût afférent à la réalisation de l'opération est estimé à 431 670,62 € HT (valeur juillet 2014) auquel s'ajoute la rémunération du mandataire s'élevant à 20 950 € HT, soit un montant prévisionnel total de 452 620,62 € HT.

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, la SEGARD est tenu d'appliquer les règles du Code des Marchés Publics. La commission MAPA continuera à se réunir.

Par ailleurs, le Maire propose également que la SEGARD, en qualité de mandataire, soit habilitée à signer tous les marchés nécessaires à cette opération (assurance, travaux, services) ainsi que tous les actes contractuels y afférents, après avoir préalablement obtenu l'autorisation du Maire, et en respectant l'enveloppe financière prévue au mandat. Il est donc dérogé pour cette opération

spécifique, si le Conseil l'accepte, à la délibération n°65/2014. Le conseil municipal donne à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour l'opération d'extension du restaurant scolaire confiée à la SEGARD. Monsieur le Maire informera régulièrement le Conseil Municipal des décisions prises en application de cette délibération et les marchés signés par la SEGARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/ Validation Avant Projet Détaillé (APD) – Extension Restaurant Scolaire

Suite à la remise de l'APD, une discussion a été engagée avec la commission Aménagement du village le 25 Septembre dernier.

Le 26 septembre, l'architecte Thomas AURY a présenté devant le Maire et ses adjoints son dossier.

A ce jour, l'estimation définitive des travaux est de 325 650€ HT pour une surface créée de 109m2 (77m2 de salle de restauration et 32m2 de vestiaires).

Suite à une réunion en Août dernier auprès des services de la DDTM, celle-ci nous a assuré que si le dépôt du PC intervenait début Octobre, nous pourrions l'obtenir pour la fin de l'année 2014.

Les plans seront envoyés par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal valide l'avant projet à l'unanimité.

4/ Taxe d'Aménagement

Actuellement à 3%, il est proposé de la passer à 5%.

Sachant qu'en 2014, le tarif s'élève à 712 € le m2 mais que les 100 premiers carrés d'habitations principales et leurs annexes disposent d'un abattement de 50% (art. L. 331-12 du code de l'urbanisme).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/ Décision Modificative Budget d'investissement

Au titre de la réserve parlementaire, Simon SUTOUR, Sénateur du Gard, a octroyé une subvention de 4 000 € à la commune pour l'achat de tribunes mobiles.

Il s'agit d'inscrire cette recette supplémentaire au budget. Afin d'équilibrer celui-ci, il est proposé d'inscrire 4 000€ supplémentaire en dépenses sur l'opération extension du restaurant scolaire dont je vous ai fait un point tout à l'heure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6/ Tableau des effectifs

Lors de sa séance du 22 Juillet dernier, des modifications ont été apportées, principalement pour s'adapter à la mise en œuvre des activités péri scolaires et de l'ouverture du Restaurant Scolaire le mercredi.

Un agent qui avait accepté un passage de 20 à 24 heures hebdomadaires nous a notifié par écrit qu'elle souhaitait y renoncer, pour des raisons personnelles.

Il s'agit donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil accepte cette modification à l'unanimité.

7/ Rétrocession d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe est perçue par le Syndicat en lieu et place des Etablissements Publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, de l'ensemble des communes dont la population recensée par l'Institut National de la statistique et des études économiques au 1er Janvier de l'année est inférieure ou égale à 2.000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 .

Pour autant, le syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune, prises dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1639A bis du Code Général des Impôts.

La délibération prise par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard en date du 04 Septembre 2014 pour le reversement aux communes de moins de 2.000 habitants est fixé à hauteur de 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation d'électricité perçue sur le territoire communal, à l'exception des communes pour lesquelles le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

8/ Chèque cadeau départ en retraite d'un agent

Outre le CNAS auprès duquel la commune est adhérente, il est proposé d'offrir à compter Du 1er Janvier 2014 un chèque cadeau multi-enseigne d'une valeur de 150€ pour les agents communaux faisant valoir leurs droits à la retraite.

Ce montant est fixé afin d'être en dessous du seuil exigeant des cotisations URSSAF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9/ Tarif caution salle et matériel

La commune souhaite mettre en œuvre une caution pour les prêts et locations de salles communales, ainsi que la mise à disposition de matériel.
Il est fixé un tarif unique et unitaire de 500€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10/ Fixation tarif Festival de Théâtre du 22 au 25 octobre 2014 et marché de Noël

Il est proposé de fixer à 5€ la représentation par pièce et à 10€ l'emplacement pour le marché de Noël.
Ces tarifs seront rattachés à des régies existantes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11 / Commissions municipales

Afin d'être plus efficace, il est proposé de revoir les commissions qui sont trop nombreuses. Il sera désormais institué 5 commissions, chacune présidée par un adjoint au Maire.
Chaque commission sera constituée de 12 personnes maximum, dont les 5 adjoints au Maire ;
Les précédentes commissions ne disparaitront pas totalement mais deviendront des groupes de travail, placés sous l'autorité de l'Adjoint concerné.

La proposition suivante est proposée :

ADMINISTRATION GENERALE	**BERMOND-GONNET Richard**
	JULIER Bernard
	BOURGADE Franck
	SEYLLER Céline
	HERNANZ Pascale
	ESSIG Christelle
	MABY Roger
	CHABAUD Marie-France
	ROMERO Jennifer
	LAVAUD Jean-Louis
URBANISME - ENVIRONNEMENT - SECURITE	**BOURGADE Franck**
	JULIER Bernard
	BERMOND-GONNET Richard
	SEYLLER Céline
	HERNANZ Pascale
	ESSIG Christelle
	EL HAOUESSE Séverine
	GRIVOLAS Mathieu
	LAVAUD Jean-Louis
	DELORME Fabrice
	AHBIB Charlotte
	CHARMASSON Xavier
	ANDRE Florian
	CHABAUD Marie-France
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**JULIER Bernard**
	BERMOND-GONNET Richard
	BOURGADE Franck
	SEYLLER Céline
	HERNANZ Pascale
	ESSIG Christelle
	EL HAOUESSE Séverine
	MABY Roger
	DELORME Fabrice
	ANDRE Florian
	BERGER Blandine
ANIMATION LOCALE	**HERNANZ Pascale**
	JULIER Bernard
	BERMOND-GONNET Richard
	BOURGADE Franck
	SEYLLER Céline
	ESSIG Christelle
	EL HAOUESSE Séverine
	GRIVOLAS Mathieu
	MABY Roger

	CRUZ Fanny
	DELORME Fabrice
	AHBIB Charlotte
	ROMERO Jennifer
	BERGER Blandine
	CHARMASSON Xavier
VIE SOCIALE ET EDUCATIVE	**SEYLLER Céline**
	JULIER Bernard
	BERMOND-GONNET Richard
	BOURGADE Franck
	HERNANZ Pascale
	EL HAOUESSE Séverine
	ESSIG Christelle
	CRUZ Fanny
	AHBIB Charlotte
	CHABAUD Marie-France
	LAVAUD Jean-Louis
	BERGER Blandine

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12/ Groupement de commande « prélèvements de l'air »

Les collectivités locales ont désormais l'obligation d'effectuer des tests sur l'air ambiant dans les structures accueillant du public.

La Communauté d'Agglomération propose de créer un groupement de commande afin de lancer cette consultation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

13/ Autorisation du Conseil Municipal au SCP Margall D'Albenas afin de défendre les intérêts de la commune dans le litige l'opposant aux époux PINEAU

Il convient d'autoriser l'avocat de la commune, la SCP MARGALL d'ALBENAS à défendre les intérêts de la commune dans un litige lié aux inondations en 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

14/ Autorisation au Maire à signer des conventions avec la Direction du Livre et de la Lecture (Conseil Général du Gard)

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer des conventions avec ce service du Conseil Général du Gard afin de pouvoir bénéficier de différents prêts pour la bibliothèque.

Cette délibération sera valable pendant la durée du mandat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

15/ Achat de 2 appareils Télé Alarmes

Une 3éme demande est arrivée et le Maire demande si le conseil municipal est favorable à rajouter cette requête. Accord du Conseil Municipal

Il s'agit de répondre favorablement à 3 demandes de personnes âgées. Le coût unitaire est d'environ 160 €.
Le Maire précise qu'il s'agit également de demander une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50%

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition ainsi que la demande de subvention à l'unanimité.

16/ Projet d'implantation d'un site de compostage collectif

Il s'agit de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part du Sitdom pour mettre en place un site de compostage collectif sur la commune, sur le parking du centre rue Frédéric Mistral.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet..

17/ Convention de fonctionnement Relais Emploi de Roquemaure

Depuis 2011, la commune participe à hauteur de 0.55€/habitant (soit 895€ pour l'année 2013) afin de participer aux coûts de fonctionnement.
Il s'agit de valider ce partenariat pour 2014 et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal valide ce partenariat et autorise le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

18/ Bail rural LAFOND ROC EPINE

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer le bail rural. L'acte est rédigé par Maitre BONGENDRE.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour et une voix contre (Roger MABY).

19/ Règlement intérieur Bibliothèque municipale

Il s'agit d'adopter le Règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal approuve le règlement à l'unanimité.

20/ Fixation du prix et de la durée d'un emplacement au sein du columbarium

Il s'agit de fixer le prix d'un emplacement au columbarium ainsi que la durée de cette concession avec comme proposition :

15 ans = 500€
30 ans = 800 €
Perpétuel = 1 000 €

Les gravures à prévoir sur les emplacements ainsi que les polices de lettres devront être identiques afin de préserver l'harmonie de l'ensemble.

Après discussions il est décidé de fixer la durée à 30 ans pour un prix de 800 €.

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements adressé par la gendarmerie en égard à l'accueil réservé aux gendarmes mobiles cet été.

Monsieur le Maire met à la disposition des membres du conseil municipal le rapport de la Mission Locale Jeune.

Madame HERNANZ indique que même si il n'y a aucune contrainte, elle ajourne systématiquement une commission dont il n'y a pas le quorum.

Madame CHABAUD indique qu'il serait nécessaire d'installer une antenne relais car la qualité de réception pour les téléphones mobiles est médiocre sur la commune.

Monsieur MABY fait un retour sur la commission du SCOT à laquelle il a participé.

La séance a été levée à 20H00.



Fin du procès-verbal

